



UNESCO  
ARCHIVES

General Conference  
Nineteenth Session  
General information

Генеральная конференция  
Девятнадцатая сессия  
Общие информационные документы

inf

Nairobi 1976

Conférence générale  
Dix-neuvième session,  
Information générale

Conferencia General  
19a. reunión,  
Información general

الدورة التاسعة عشرة  
معلومات عامة

المؤتمر العام

19 C/INF. 23  
18 janvier 1977  
Original français

#### ALLOCUTION

de M. Amadou-Mahtar M'Bow  
Directeur général de l'Unesco

à la séance de clôture  
de la dix-neuvième session de la Conférence générale

Nairobi, le 30 novembre 1976

Aujourd'hui prend fin la première session de la Conférence générale organisée, depuis vingt ans, loin du Siècle de l'Organisation.

Si nos pensées vont, avec reconnaissance, au gouvernement et au peuple du Kenya, ce n'est pas seulement parce que nous avons bénéficié d'un accueil amical et généreux dans cette belle ville de Nairobi, et parce que nos travaux se sont déroulés, en ce Kenyatta Centre, dans des conditions techniques d'une exceptionnelle qualité - c'est aussi parce qu'en permettant à la Conférence générale de se réunir en Afrique, le Kenya lui a donné une nouvelle dimension.

Ici à Nairobi, l'Unesco, plus proche qu'elle ne le fut jamais de l'universalité, puisqu'elle compte désormais 141 Etats membres, a été pleinement elle-même, libérée de cette sorte de pesanteur qu'est l'implantation de son Secrétariat en un point déterminé du monde, égale à ce qui est son essence : la communauté des Etats membres qui la composent ; universelle, parce que pleinement présente en tout lieu où ces Etats se rencontrent. Ainsi, sans doute, est-il apparu plus clairement que chaque Etat est responsable de la vie d'une Organisation qui se fonde sur la seule volonté, continuellement réaffirmée, de l'ensemble de ses membres.

Mais, ici, à Nairobi, l'universalité de l'Unesco s'est en même temps située dans un horizon concret : celui de l'Afrique, des terres et des populations qui nous entourent. Sans doute cette présence, à laquelle chacun de nous, Africain ou non-Africain, a été, à sa manière, sensible, a-t-elle contribué à situer nos débats dans un climat particulier. On a parlé ici de l'esprit de Nairobi, pour marquer l'attitude de tolérance, la volonté de conciliation, le désir d'éviter les confrontations inutiles, dues aux positions rigides ou aux conceptions abstraites, la conviction que l'effort patient et renouvelé peut permettre de parvenir à des solutions acceptables sinon pour tous, du moins pour le plus grand nombre.

Que ceux qui ont participé aux travaux de la dix-huitième session de la Conférence générale comparent leurs souvenirs d'alors à l'expérience que nous venons de vivre. Déclarations passionnées, parfois violentes ; interminables votes par appel nominal, dont les résultats étaient attendus comme ceux d'un combat ; explications de vote empreintes d'amertume et parfois lourdes de menaces à peine voilées : telles étaient quelques-unes des caractéristiques des débats difficiles qui ont marqué notre dernière session à Paris. Certes, aujourd'hui les problèmes n'ont pas disparu par enchantement et sur certaines questions très graves, des divergences fondamentales subsistent. Mais on ne peut s'empêcher de noter qu'au cours de la présente session l'atmosphère n'a jamais été tendue, et ces divergences ne sont jamais parvenues au stade de la confrontation, encore moins du conflit ; dans les cas les plus difficiles, on a eu l'impression qu'il eût suffi de fort peu de choses pour qu'une fois les désaccords identifiés et reconnus, on se place sur un terrain permettant de procéder à des votes unanimes. Nous n'avons jamais été très éloignés du consensus, dont je disais il y a deux ans, au moment où se terminait la dix-huitième session de la Conférence générale, "qu'il devrait être la règle d'or" dans notre Organisation.



21 JAN 1977

Ce consensus, on peut dire qu'il a été très généralement atteint sur le programme, et j'ajouterai, même sur les problèmes les plus délicats, pour lesquels les positions divergeaient fondamentalement, dès lors qu'il s'agissait de définir une attitude propre de l'Unesco.

Si l'on parcourt les documents qui contiennent les recommandations des commissions du programme à la plénière, si l'on passe en revue les décisions prises par la Conférence générale elle-même, on constate que l'unanimité a été, dans une large mesure la règle. Les objectifs du Plan à moyen terme ont été, dans l'ensemble, adoptés sans que soient enregistrés des suffrages négatifs. Il en a été de même des résolutions du programme, qui autorisent le Directeur général à mettre en oeuvre les activités proposées dans le Projet de programme et de budget. Des questions techniques délicates, telles que, par exemple, celle de la création d'un programme général d'information, qui paraissaient diviser les esprits sur certaines options importantes ont pu être réglées par de larges votes et sans opposition. Une décision, engageant, pour ce qui est des domaines de compétence de l'Unesco, l'avenir de la communauté internationale comme celle qui a porté sur la réorientation des objectifs de la Deuxième Décennie du développement a été prise à l'unanimité.

Dans un cas particulièrement délicat - celui du projet de déclaration sur "les principes fondamentaux de l'emploi des moyens de grande information, en vue de renforcer la paix et la compréhension internationale et de lutter contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid", la Conférence générale a préféré à une décision immédiate, qui eût fait apparaître de graves divisions sur un problème fondamental, la reprise de l'examen de la question à sa prochaine session. Ce qui a été reconnu, c'est - me semble-t-il - la nécessité d'un consensus dans un domaine où seul le plus large accord des Etats membres peut donner une autorité morale suffisante à une prise de position de la Conférence générale.

Chacun a présente à l'esprit la valeur de la contribution que le Groupe de rédaction et de négociation a apportée à la Conférence générale. Grâce à un travail long et patient au sein du Groupe comme de ses sous-groupes, des solutions transactionnelles, des rapprochements ont pu s'opérer sur certaines questions qui, tant pour les commissions que pour la Conférence générale réunie en séance plénière, auraient suscité des obstacles difficiles à surmonter. En outre, contrairement aux doutes qui avaient été exprimés par certains, l'existence du Groupe n'a nullement empêché la libre discussion puisque, dans les cas où le Groupe n'avait pu parvenir à un consensus, les délégations qui le souhaitent ont eu la faculté de soulever en séance plénière toute question de leur choix. L'expérience m'apparaît donc positive, même si la méthode suivie peut n'être pas considérée par tous, et dans tous les cas, comme nécessairement la meilleure possible. Aussi ai-je l'espoir que le Conseil exécutif procédera à un examen approfondi du travail accompli afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir. En tout état de cause, je tiens à adresser en mon nom, mais aussi, je crois pouvoir le dire, en votre nom à tous, avec l'expression de ma gratitude, mes félicitations les plus chaleureuses à tous les membres du Groupe et à son distingué président, M. Boissier-Palun.

°  
° °

Il reste que sur certains points délicats, que j'ai déjà évoqués dans mon introduction et dans ma réponse au débat de politique générale, l'accord de l'ensemble des délégations n'a pas pu se faire, même si des majorités importantes se sont dégagées. Je pense d'une part aux problèmes des institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés et à la poursuite des fouilles archéologiques à Jérusalem, et d'autre part à certains aspects des résolutions générales concernant le désarmement.

Je ne voudrais pas revenir, au moment où s'achève cette session de la Conférence générale, sur des considérations de fond touchant ces questions. Permettez-moi simplement d'observer qu'il s'agit de débats dont l'origine n'est pas dans le programme intrinsèque de l'Unesco lui-même, c'est-à-dire dans cet ensemble d'activités décidées en commun par les Etats membres réunis pour coopérer dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Ils portent en effet sur des problèmes dont les racines sont dans des événements de caractère politique et militaire, dont l'Organisation n'a pas la maîtrise directe, ou qui sont liés à des questions de caractère général, qui sont plus vastes que les domaines de compétence de l'Organisation ; dans les deux cas, les solutions dépendent quant à leurs bases mêmes, d'autres instances. Ce sont les divergences sur ces solutions qui trouvent leur écho dans nos débats. Faire cette constatation ne conduit nullement à affirmer que l'Unesco ne se doit pas d'être pleinement engagée et à juste titre dans des efforts qui ont pour objet d'assurer, conformément à sa vocation, le respect des droits à l'éducation et à la culture et la garantie des conditions nécessaires à la préservation de l'identité culturelle ou d'un patrimoine culturel précieux ou de contribuer dans ses domaines de compétence à tous les aspects de la lutte pour la paix et les droits de l'homme.

Surgies indépendamment de l'élaboration de son programme proprement dit, les questions des territoires arabes occupés et de Jérusalem sont désormais assumées par l'Unesco dans la pleine conscience de ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale.

En ce qui concerne les territoires arabes occupés, la résolution adoptée par la Conférence générale renforce les bases du mandat qui est confié au Directeur général, et en précise la nature et la portée. J'ai l'intention de prendre sans tarder les dispositions nécessaires à l'envoi dans ces territoires de la mission d'information que le gouvernement d'Israël a déjà accepté de recevoir au début de l'année prochaine. Le Conseil exécutif, dès sa 102e session, sera informé de l'évolution de mon action.

L'attention soutenue avec laquelle la Conférence générale a examiné le problème de la protection du patrimoine culturel à Jérusalem se manifeste de manière évidente dans la résolution à la fois longue, détaillée et précise qui a été adoptée et qui contient une analyse approfondie des multiples aspects de la question soumise à son appréciation.

Ville Sainte entre toutes pour plus d'un tiers de l'humanité, Jérusalem reste pour cette session de la Conférence générale le symbole d'un désaccord que la volonté de conciliation n'est pas parvenue à effacer. Seuls une grande sagesse et le respect constant des droits d'autrui pourront, un jour qu'on espère prochain, rendre cette ville à son destin historique, qui est celui de la concorde.

°  
° °

Je voudrais évoquer maintenant certains autres aspects des travaux de la présente session de la Conférence générale qui me paraissent les plus significatifs.

En ce qui concerne l'action de l'Unesco en faveur de la paix et des droits de l'homme, et en particulier sa contribution à la lutte contre ces violations flagrantes de ces droits que sont le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid, j'ai évoqué dans mon introduction au débat de politique générale quelques aspects significatifs de l'oeuvre déjà accomplie et j'ai souligné, dans ma réponse à ce débat, la portée des déclarations sur ces problèmes, prononcées dans cette région du monde, si proche de l'Afrique australe, qui est au centre de nos préoccupations.

La résolution adoptée ce matin, par acclamation, concrétise ces prises de position et en dénonçant vigoureusement le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme, en stigmatisant la politique d'apartheid, considérée comme "un crime contre la conscience et la dignité de l'homme" et en soulignant la légitimité des luttes menées par les peuples encore soumis à la domination et à l'oppression, donne un élan nouveau aux efforts de l'Unesco. Il convient d'accorder l'importance qu'elle mérite à cette résolution de Nairobi qui renouvelle le mandat donné à l'Organisation pour mener des activités de recherche, sur les différentes conditions qui déterminent ces violations des droits de l'homme, pour sensibiliser l'opinion mondiale et pour aider les mouvements de libération, dans les domaines de sa compétence.

Quant au cas particulier de la résolution relative à la participation de l'Afrique du Sud aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale, adoptée également ce matin, j'y ai vu avec satisfaction une application immédiate de la résolution condamnant le racisme et l'apartheid. En effet, on ne saurait invoquer à l'encontre de cette décision de la Conférence générale le principe de l'universalité, et ce pour deux raisons au moins. Non seulement c'est l'Afrique du Sud elle-même qui s'est exclue de l'Unesco, mais encore elle est la première à fouler aux pieds le principe de l'universalité en empêchant une majorité de sa population de participer à toute une série d'activités, y compris les activités scientifiques. Sur une question comme celle-là, aucun compromis ne me paraît acceptable. L'Unesco se doit de contribuer de toutes ses forces, dans les domaines de sa compétence, à mettre fin à une complicité tacite envers un Etat qui viole les principes fondamentaux de l'Acte constitutif et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

°  
° °

Les résolutions que je viens d'évoquer ont eu pour objet de définir, sur des points importants et spécifiques, des positions de principe ; par les options qu'elles impliquent, elles contribuent à enrichir l'analyse de certains problèmes et à déterminer la politique de l'Organisation.

Il est, en revanche, d'autres résolutions, qui ont donné lieu en plénière à de longs débats, faisant suite aux patients et délicats travaux du Groupe de rédaction et de négociation et qui ne portaient que sur des questions générales se rapportant au programme et qui avaient d'ailleurs déjà fait l'objet de discussions au sein des commissions de programme compétentes.

Je suis ainsi amené à m'interroger, une fois encore, sur la fonction et la portée des résolutions générales de cette nature. Le but poursuivi ne peut être autre que d'orienter l'action de l'Unesco. Mais il ne peut y avoir action de l'Unesco indépendamment de son programme, qui n'est autre chose que la somme de toutes les activités que l'Organisation peut et doit entreprendre pendant une période donnée. Il est clair que la fonction d'orientation du programme, naguère encore assurée par diverses résolutions et notamment les résolutions sur les programmes futurs, est désormais dévolue au Plan à moyen terme, dont les objectifs ont été approuvés par la Conférence générale. Ce plan rassemble, en un tout cohérent, les orientations et les directives sur lesquelles doivent se fonder les programmes futurs de l'Organisation pour les six prochaines années.

Le rôle du Plan à moyen terme s'est d'ailleurs déjà imposé, au cours même de cette session et il est heureux que des délégations, ayant présenté des résolutions de caractère général, notamment au cours de la réunion commune des commissions du programme et de la commission administrative, aient renoncé à les soumettre séparément à la Conférence générale acceptant ainsi que leur teneur soit incorporée à la résolution générale relative au Plan à moyen terme, adoptée hier. Les intentions des auteurs de ces projets de résolution, devenues parties intégrantes de la résolution générale sur le Plan à moyen terme, ont désormais le caractère concret de directives pour l'établissement, dans le cadre de ce plan, des programmes futurs de l'Organisation.

En revanche, présentées et adoptées sans références suffisantes au Plan à moyen terme, les résolutions générales concernant le programme risquent soit d'être inefficaces, parce qu'elles ne correspondent ni à une perspective d'action précise ni à un financement possible - soit de conduire à bouleverser et à remettre en cause des programmes sur lesquels l'accord de la Conférence générale s'est déjà fait.

Je me propose de consulter le Conseil exécutif, à une de ses prochaines sessions, sur la recherche d'une procédure appropriée qui, tout en permettant à la Conférence générale de débattre, sans la moindre restriction, du fond des problèmes, préserverait la cohérence des perspectives du programme, telle qu'elle l'a elle-même voulue en instituant la planification à moyen terme.

°  
° °

Il faut en effet l'affirmer, l'un des acquis principaux de cette dix-neuvième session de la Conférence générale est l'approbation du Plan à moyen terme de l'Organisation. L'Unesco, huit ans après que l'idée d'une planification dépassant l'horizon biennal eut été retenue, puisque c'est, je le rappelle, à la quinzième session de la Conférence générale qu'il a été demandé pour la première fois au Directeur général de préparer "une esquisse du Plan à long terme", se trouve maintenant dotée, et pour la première fois, d'un plan sexennal.

Il n'est pas inutile de s'arrêter un instant pour dégager la signification de cette décision.

La Conférence générale a tenu à souligner la qualité de l'effort intellectuel qu'a exigé la préparation du Plan à moyen terme. Il y a, dans ce jugement des Etats membres sur le Plan à moyen terme, la confirmation de la capacité qu'a l'Organisation d'apporter une contribution significative à la réflexion sur les grands problèmes contemporains et aux études et recherches menées par la communauté internationale, et un précieux encouragement à l'élargissement et à l'approfondissement de cette contribution.

L'approbation du Plan à moyen terme marque un large assentiment de l'ensemble des Etats membres à une série d'analyses des grands problèmes qui se posent dans le monde d'aujourd'hui, problèmes considérés dans leurs relations réciproques et dominés par les exigences étroitement solidaires de la promotion des droits de l'homme, du renforcement de la paix, et de la poursuite d'un développement centré sur l'homme, considérés aussi dans les aspects et dans les dimensions qui correspondent aux rôles de l'éducation, des sciences, de la technologie, de la culture et de l'information.

Le Plan à moyen terme, qui s'est enrichi au cours des travaux des commissions d'une série de textes d'un caractère nouveau - je pense notamment aux notes d'orientation - offre désormais un cadre intellectuel et des éléments de stratégie en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation. Il y a là un progrès des plus significatifs ; les voies dans lesquelles doit s'engager l'Organisation sont tracées de manière plus précise et plus significative que par le passé. Désormais, l'Organisation peut se référer à un ensemble substantiel d'analyses et de directives qui éclairent son action.

Le plan permet ainsi à l'Unesco de mieux se comprendre elle-même et de mieux se faire comprendre des Etats membres, de la communauté intellectuelle et du grand public. Ainsi est-il particulièrement heureux que la Conférence générale ait fait sienne l'idée du Conseil exécutif qui était d'ailleurs aussi la mienne, et ait recommandé que le Plan à moyen terme fasse l'objet, sous une forme appropriée, d'une publication de grande diffusion.

Les débats de la Conférence générale sur les différents éléments du Plan à moyen terme, menés conjointement avec l'examen du Programme et budget et accompagnés d'une réflexion sur les problèmes de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, à la lumière notamment de l'ouvrage "Le monde en devenir", ont eu une ampleur et une portée que je me permets de souligner.

Un aspect des plus significatifs de ces débats m'a paru être une prise de conscience, plus forte qu'elle ne le fut jamais, de la complémentarité entre les approches globales, qui correspondent à l'interdépendance des problèmes et qui se reflètent dans le caractère interdisciplinaire des objectifs et de leurs groupements, d'une part, et la nécessité de préserver et de développer la spécificité et la cohérence des approches correspondant aux domaines de compétence de l'Organisation, d'autre part. Il est vrai, tout à la fois, que les problèmes se posent par-delà - ou en deçà - des frontières entre les disciplines et que l'éducation, la culture, les sciences sociales ou les sciences de la nature et les communications sont des réalités concrètes et offrent un cadre irremplaçable au progrès de la réflexion et de l'action. Du point de vue des fins et des orientations, il est indispensable que les objectifs et les groupements d'objectifs constituent des ponts ou plutôt des carrefours où convergent les approches spécialisées. Mais il convient, en même temps, de promouvoir les disciplines spécifiques, et les ensembles qu'elles constituent, instrument privilégié de dialogue avec les structures nationales et les groupements professionnels.

Cette continuelle et nécessaire dialectique entre l'approche par problème et l'enrichissement des domaines de compétence de l'Organisation a été l'un des traits marquants de la session de la Conférence générale qui vient de s'achever. Il conviendra d'en tirer les leçons dans la poursuite de nos efforts en vue de la formulation et de la présentation des programmes, comme sur le plan de l'organisation administrative du Secrétariat.

Les débats qui se sont institués à l'occasion de l'examen des objectifs consacrés au développement ont illustré la fécondité de l'approche par problèmes. C'était la première fois que la Conférence générale traitait, sous l'angle des concepts, comme sous celui des voies et moyens, de la problématique du développement dans sa globalité.

Elle a marqué son adhésion à une conception du développement dont les traits se dégagent désormais avec netteté. Le développement est multidimensionnel ; il ne se réduit pas à la seule croissance économique ; économie, culture, éducation, science et technologie sont des aspects particuliers certes, mais complémentaires et solidaires dont seule la convergence peut assurer un développement centré sur l'homme. Le développement est global, il doit revêtir un caractère planétaire, car il existe une relation étroite entre les différentes parties du monde ; et le progrès des moins favorisés est lié à l'évolution des groupes les plus prospères. Un développement durable ne peut être que le développement de tous. Le même caractère intégré et équilibré doit s'appliquer à la répartition des fruits du développement ; il ne peut y avoir développement vrai si la croissance accentue les inégalités. La répartition équitable des fruits du développement, exigence de justice et d'équité, est également une condition du dynamisme du développement, au service duquel toutes les volontés doivent se mobiliser. Enfin, le développement doit être endogène ; pour se développer, une société doit rester elle-même, puiser ses forces dans sa culture et dans les formes de pensée et d'action qui lui sont propres et se donner des fins accordées à ces valeurs comme aux besoins qu'elle ressent et aux ressources de tout ordre dont elle dispose. Chaque pays doit ainsi trouver sa propre voie et il n'y a pas de modèle unique ou universel.

La réorientation des objectifs de la Deuxième Décennie du développement, telle qu'elle est prévue par la résolution adoptée par la Conférence générale à sa présente session, s'apparente à cette conception du développement et est entièrement cohérente avec les objectifs du Plan à moyen terme. Certes, l'Organisation doit se préoccuper aussi et plus particulièrement du sort des plus démunis parmi les plus pauvres. La contribution à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations les plus défavorisées devra nécessairement être accentuée par des voies nouvelles qui en garantissent le succès.

L'approche complémentaire, celle qui suit les domaines de compétence de l'Unesco, n'a pas été moins importante au cours de la présente session de la Conférence générale. On ne peut nier, en effet, que la question de la communication a été au centre des débats, où elle occupe aujourd'hui, en tant que thème de réflexion de la plus grande actualité, la place prépondérante qui fut celle, naguère, des problèmes de l'éducation.

On assiste en effet, depuis quelques années, à une prise de conscience aiguë des disparités, en matière d'information et de communication, entre pays industrialisés et pays en développement. La faiblesse des moyens dont ces derniers disposent en ce domaine les empêche de tirer tout le parti possible et souhaitable des immenses possibilités qu'offrent les médias pour promouvoir leur propre développement, notamment en matière d'éducation. Bien plus, la possession par les pays industrialisés de la majeure partie du potentiel mondial en matière d'information et de communication les place dans une situation où ils exercent, en fait, une sorte de domination sur les pays du Tiers Monde - domination qui est d'autant plus grave, dans ses diverses implications, qu'elle n'est pas ressentie comme telle par ceux qui ont le pouvoir de l'imposer. J'ai évoqué, dans mon introduction au débat de politique générale, l'émergence de cette problématique, marquée par une série de réunions des pays en développement et, pour ce qui est de l'Unesco, par la Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.

Le fait que les moyens de grande communication - journaux possédant une large audience, parfois une audience mondiale ; agences de presse qui sont les sources, presque exclusives, des nouvelles de caractère international, pour la plupart des pays ; réseaux complexes de télécommunications - relèvent de quelques pays développés n'est indifférent ni pour le sens dans lequel circule l'information qui, produite dans les pays développés, est diffusée vers le Tiers Monde, ni pour le contenu de cette information, inévitablement conçue selon l'optique, les mentalités et les valeurs, et même les intérêts des pays développés. On pourrait ainsi dire que le sens, en tant que direction, commande le sens, en tant que signification. C'est ce qui justifie l'exigence d'un équilibre meilleur en matière de production, de diffusion et de circulation de l'information, qui rétablisse ou tout simplement établisse une pluralité et une réciprocité des perspectives, de telle sorte que chacun puisse émettre des messages pour exprimer ce qu'il sait de lui-même et des affaires du monde et puisse recevoir des informations où s'incarne cette diversité.

Ces positions étaient connues avant la présente session de la Conférence générale ; mais elles étaient contestées parce que ceux qui détiennent le pouvoir de communiquer, persuadés de l'utiliser en toute objectivité, craignaient que la recherche de l'équilibre ne se fasse sous forme de restrictions à la liberté d'informer et de communiquer et, ainsi, ne mette en danger un des principes mêmes qui sont énoncés par l'Acte constitutif de l'Organisation.

Tel fut le départ d'une controverse où l'affrontement de points de vue en apparence inconciliables semblait devoir mener la communauté internationale, divisée contre elle-même, à un de ces conflits qui paralysent son action pour le plus grand dommage de tous. Mais la sagesse a prévalu une fois de plus et l'on peut porter à l'actif de cette dix-neuvième session de la Conférence générale les progrès notables qui ont été faits dans la recherche d'un véritable dialogue qui doit permettre de tracer une voie commune, dont chacun reconnaît la nécessité.

Cet accord préalable sur certaines notions fondamentales qui s'est dégagé des discussions sur les parties du Plan à moyen terme ainsi que du Programme et budget relatives à la communication comme sur le projet de Déclaration concernant l'emploi des moyens de grande information, nous le devons à l'esprit de conciliation et de mesure qui a caractérisé l'ensemble de vos travaux. Il s'est fait autour d'un certain nombre d'idées forces. Ainsi l'événement qui a marqué la présente session de la Conférence générale, c'est que tous les pays, qu'ils appartiennent à l'hémisphère nord ou à l'hémisphère sud, ont reconnu la nécessité, pour citer les termes de la résolution 4.14, de "libérer les pays en développement de l'état de dépendance, hérité de contingences historiques spécifiques, dans lequel se trouvent encore leurs systèmes de communication et d'information" (résolution figurant sous la section 4.14, paragraphe 8, document 19 C/123). C'est aussi le fait que cette exigence de libération n'a pas été considérée comme une menace, ouverte ou voilée, contre la libre circulation de l'information.

L'Unesco est désormais chargée, par le vote unanime de ses Etats membres de soutenir l'effort des pays en développement en vue d'établir ou renforcer des systèmes d'information qui leur sont propres. La tâche considérable qui lui est ainsi confiée la place désormais au coeur même de l'entreprise, vaste et ambitieuse, qui tend à réaliser ce qu'on a appelé un "nouvel ordre de la communication".

L'adoption par consensus de la résolution relative au projet de Déclaration traduit une similitude de vues de vos Etats sur deux principes importants. D'une part, cet instrument international, dont la valeur sera avant tout d'ordre éthique, ne peut être opérant que s'il bénéficie d'un accord aussi large que possible dans le monde. De l'autre, la déclaration ne devrait pas se borner à énoncer de grands principes moraux ; elle doit tracer aussi à l'Unesco des voies d'action concrètes. L'intérêt si clairement manifesté par vos délégations pour le contenu même du programme biennal et futur, la volonté que vous avez affirmé d'en assurer le développement, me semblent d'ailleurs une marque de plus du sérieux et de la sincérité avec lesquels la Conférence a tenu à aborder ce problème et à progresser vers une solution, malgré des divergences de vues.

C'est certes à l'action, mais aussi à un approfondissement de la réflexion sur le rôle, les finalités et les conditions de la communication que vous avez convié le Secrétariat. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer lors du débat sur ce point, je me propose, dans le cadre du mandat dont vous m'avez chargé, d'étayer les travaux demandés sur de larges consultations, en faisant appel, s'il y a lieu, à un groupe de réflexion, pour que la Conférence générale dispose, à sa vingtième session, d'une étude synthétique sur les problèmes de la communication dans le monde moderne.

L'attention particulière accordée aux problèmes de la communication n'a certes pas conduit à négliger les autres domaines d'action de l'Organisation ; j'ai déjà insisté dans ma réponse au débat de politique générale sur l'accent particulier qui a été placé au cours de cette session sur la culture et sa signification comme dimension et facteur du développement ; et sur les liens de l'éducation et de la société, notamment par l'introduction du travail productif dans le processus d'éducation. Le fait que la Commission I ait demandé des augmentations du taux de croissance de six objectifs se situant dans le domaine des sciences exactes et naturelles est par ailleurs révélateur ; il se situe dans la continuité d'une tendance à affirmer le rôle capital de l'Unesco dans ce domaine à un moment où la communauté internationale se prépare à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Les débats en matière de sciences et de technologie, ont par ailleurs apporté des éclairages nouveaux sur les problèmes des rapports de la science et de la technologie et de la société. L'idée simple qu'il suffit de propager la science dans la société pour engendrer le progrès technique n'exprime qu'imparfaitement une réalité complexe. La science ne se propage - et dans les sociétés où elle n'est pas encore répandue, ne s'enracine - que dans la mesure où elle s'intègre dans la culture ; aussi les modalités de participation des populations sont-elles essentielles. La réflexion sur les fondements du progrès technique doit être éclairée par une meilleure connaissance des sociétés et les politiques scientifiques doivent tenir compte de cette dimension du développement scientifique et technologique.

En se prononçant sur le Plan à moyen terme - et en même temps sur les indications de ressources qui accompagnaient chaque objectif - la Conférence générale a pris position en faveur d'une certaine perspective de développement du programme de l'Organisation au cours des six prochaines années. Il y a là un fait important qui mérite d'être souligné. La Conférence générale n'a pas retenu l'idée d'une stagnation du programme et du plafonnement des ressources de l'Organisation ; elle a choisi de faire du Plan à moyen terme le cadre d'un progrès continu, impliquant une certaine croissance des ressources.

Cette option, en faveur d'une croissance modérée et raisonnable - entre 6 et 6,8 % par exercice biennal, en termes de croissance réelle, soit quelque 3 % par an - va au-delà des propositions que j'avais moi-même présentées dans le document 19 C/4. Elle ne découle pas d'un parti pris global sur la croissance de l'Organisation, mais constitue la somme des différentes décisions proposées par les commissions du programme, adoptées lors de l'examen de chaque objectif. Il convient de souligner qu'aucune commission n'a recommandé que soit diminuée au cours de la période sexennale, la part des ressources budgétaires consacrées à tel ou tel objectif.

En revanche, pour neuf objectifs sur 44, les commissions ont estimé que les taux de croissance proposés étaient insuffisants ; elles ont recommandé dans trois cas : la participation à la vie culturelle, la circulation libre et équilibrée de l'information, les politiques de la communication, des augmentations substantielles et, dans trois autres cas, des augmentations modérées (politiques de la science et de la technologie, recherche et formation scientifique et technologique, et les quatre objectifs relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles, auxquels se rattachent les grands programmes relatifs à la corrélation géologique, l'homme et la biosphère, l'hydrologie et la Commission océanographique intergouvernementale).

Les points à propos desquels une augmentation du taux de croissance a été demandée sont significatifs ; ils correspondent aux questions sur lesquelles s'est portée de manière particulièrement nette l'attention de la Conférence générale : la communication, le développement culturel, le vaste champ des sciences et des techniques et leur application à l'utilisation des ressources naturelles. Il s'agit là, de toute évidence, de domaines qui sont particulièrement importants dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et qui intéressent tout aussi bien les pays développés que les pays en développement.

S'agissant de l'exercice biennal 1977-1978, je constate que la résolution portant ouverture de crédits pour un montant de 224.413.000 dollars a fait l'objet d'une approbation massive, les abstentions ayant été, si je ne me trompe, le seul fait des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique et de quelques pays socialistes d'Europe. Plusieurs délégations ont voté le budget tout en déplorant la faible croissance réelle du programme, qui n'est que de 4,2 % par rapport à l'exercice en cours. D'autres délégations l'ont voté tout en déplorant sa forte croissance nominale.

Celle-ci, légèrement inférieure à 15 % par an est pourtant du même ordre de grandeur que celle de plusieurs Etats membres.

Quant au montant du budget en valeur absolue, j'ai déjà eu l'occasion de le comparer avec le coût d'un avion de combat ou d'un navire de guerre. Je ferai maintenant un autre rapprochement. Alors que, pour la totalité des activités financées sur le budget ordinaire dans le monde entier, l'Unesco disposera l'an prochain de 112 millions de dollars, pour l'année universitaire 1970-1971, la dernière sur laquelle j'ai pu obtenir des données statistiques, l'Université Harvard a dépensé plus de 195 millions de dollars et l'Université Columbia près de 175 millions de dollars.

Le budget voté, il est de mon devoir de lancer un appel pressant à tous les Etats membres pour que chacun s'acquitte loyalement et ponctuellement de ses engagements financiers envers l'Organisation. J'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur la situation de notre trésorerie qui a frôlé la catastrophe à plusieurs reprises au cours du présent exercice. Je vous ai également informé que si les choses ne changent pas dès le début de 1977, c'est-à-dire au moment où j'entamerai l'exécution du programme que vous venez d'approuver, la trésorerie de l'Unesco se trouvera de nouveau en tout état de cause dans une situation difficile. Nous avons pu jusqu'ici résoudre ces difficultés de trésorerie grâce notamment aux prêts sans intérêt et sans conditions que certains Etats membres ont bien voulu consentir à l'Organisation. Mais, je le répète, cette situation n'est pas normale. Le vote du budget peut être considéré comme une marque de confiance envers le Directeur général, envers l'Organisation et envers l'esprit de coopération internationale qu'elle incarne. Ce vote engage la totalité des Etats membres ; selon les termes mêmes de l'Acte constitutif la Conférence générale "fixe la participation financière" de chacun d'entre eux. Rien ne saurait justifier le refus de certains Etats de verser tout ou partie des contributions dont ils sont redevables. Je tiens à rappeler qu'aux termes du paragraphe 5 de l'article 5 du Règlement financier, "les contributions et avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les trente jours qui suivent la réception des communications du Directeur général [...] ou le premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de trente jours". En outre, je tiens à rappeler les termes de la résolution adoptée il y a quelques jours seulement par laquelle la Conférence générale "lance un pressant appel aux Etats membres en retard dans le paiement de leurs contributions pour qu'ils versent sans délai leurs arriérés, y compris le solde de leur contribution pour 1976" et "demande à tous les Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour verser leurs contributions en totalité et aussi rapidement que possible au cours de l'exercice financier 1977-1978".

Si la raison prévaut, cet appel sera entendu et les Etats qui constituent l'Unesco éviteront au Directeur général d'avoir recours à l'ensemble des dispositifs financiers que la Conférence générale vient de voter et qui ne sont en somme que des palliatifs. Ils nous mettront ainsi, mes collègues du Secrétariat et moi-même, en mesure d'accomplir, dans la sérénité et dans la rigueur, la tâche qui nous est assignée et qui est d'exécuter intégralement le programme que vient d'adopter la Conférence générale. Et j'insiste sur le mot "rigueur" car la politique d'économies n'est pas à mes yeux une nécessité contingente, dictée par des contraintes exceptionnelles. C'est un impératif qui doit guider en permanence toute l'action de l'Organisation.

C'est en effet par des économies qu'il convient de s'efforcer, comme m'y invite une résolution qui a été votée par la Conférence générale, de dégager des ressources financières supplémentaires pour augmenter l'aide aux pays en développement et en particulier aux moins avancés d'entre eux. Mais ce supplément de ressources mis à la disposition de l'aide au développement ne peut, en tout état de cause, qu'être très limité puisque, dans le système de budget "semi-intégral" qui est celui de l'Unesco, c'est par des économies qu'il convient de financer les effets de l'inflation pendant la seconde année de l'exercice biennal pour assurer le fonctionnement normal de l'Organisation. Il a pourtant son importance.

En effet, au cours des entretiens que j'ai eus avec de nombreux chefs de délégation à l'occasion de cette session de la Conférence générale j'ai pu me rendre compte des grands espoirs que les Etats membres fondent sur l'Organisation pour les aider à satisfaire certains besoins essentiels qui ne sont pas prévus, faute de moyens, dans le cadre de la programmation par pays du PNUD en matière d'éducation, de science, de culture et d'information. Ces pays qui se situent essentiellement en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes ont connu, jusqu'à une date récente encore, la domination coloniale, quand ils ne sortent pas d'une guerre affreuse comme le Viêt-nam. Il importe que la solidarité internationale soit mobilisée plus activement que dans le passé en leur faveur.

Je suis ainsi amené à évoquer une éventualité qui a été à plusieurs reprises citée au cours de cette session de la Conférence générale : l'affectation à l'aide au développement des sommes rendues disponibles par le progrès dans la voie du désarmement. Dans ma réponse au débat de

politique générale, je me suis déjà adressé aux gouvernements des Etats membres pour leur demander de prendre à cet égard des initiatives concrètes. J'ai proposé que soient mises à la disposition de l'Unesco des sommes correspondant au coût d'un bombardier moderne ou tout autre matériel militaire coûteux. J'ai la ferme intention - même si l'on croit la démarche utopique - de poursuivre mes efforts dans cette voie et de saisir directement les pays qui ont des industries de guerre pour leur demander de contribuer - pour l'équivalent du prix d'un engin de mort qu'ils renonceraient à construire - à un fonds géré par l'Unesco.

C'est par ce moyen que pourrait par exemple être financé le fonds international de l'alphabetisation dont la Conférence générale à sa présente session, renouvelant un voeu déjà exprimé dans le passé, m'a demandé d'étudier la création éventuelle. Je dois rappeler que les études entreprises antérieurement à cet égard n'avaient pas permis d'identifier des sources de financement substantielles. J'espère que les démarches auxquelles je viens de faire allusion permettront enfin de donner une réalité à une proposition dont l'importance est évidente en vue de la solution d'un problème dont la persistance est un scandale pour la communauté internationale.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Il me reste à conclure.

La tenue de cette assemblée à Nairobi ouvre une nouvelle phase dans l'organisation des sessions de la Conférence générale, dont il est permis d'espérer que beaucoup auront lieu, à l'avenir, en dehors du Siège ; affirmant ainsi l'universalité de l'Unesco qui - comme je le soulignais au début de ce discours - est partout où ses Etats membres choisissent de tenir leurs assises. Il faut rappeler, à ce propos, que le sentiment de l'ubiquité de l'Organisation est renforcé par ce qu'on est en droit d'appeler un véritable miracle de la technique moderne : je veux parler, vous l'avez compris, de la télécommunication par satellite, dont le système "Symphonie" vient de nous donner, au cours des dernières semaines, un exemple si remarquable. Cette expérience, la première au monde pour une conférence de cette importance, a été une réussite totale. Grâce au satellite "Symphonie", que les gouvernements de la France et de la République fédérale d'Allemagne ont généreusement mis à la disposition de l'Organisation - ce dont je tiens une fois de plus à les remercier chaleureusement en notre nom à tous - la Conférence a pu bénéficier de facilités exceptionnelles. Abolissant quasiment la distance, les liaisons multiples et instantanées que permet "Symphonie" - par radio, téléphone, telex, visiophonie, transmission de fac-similé et branchement direct sur l'ordinateur du Siège - ont relié le Kenyatta Centre au monde entier. C'est ainsi que la presse internationale a pu suivre heure par heure, je dirai même minute par minute, vos travaux ; recueillir directement les déclarations de membres de vos délégations et tenir avec eux, avec le Président de la Conférence et des membres du Secrétariat de nombreuses conférences en duplex ; que les délégations des Etats membres à Nairobi ont pu communiquer aisément avec les membres des délégations permanentes restés à Paris ; que le Secrétariat enfin, bien que scindé entre les deux villes, s'est trouvé pour ainsi dire ressoudé à travers l'espace. Pour cet admirable exploit, l'équipe d'ingénieurs et de techniciens qui se sont mis à notre service depuis de longues semaines ont droit à toute notre reconnaissance. Ils ont oeuvré pour leur part en faveur de ce rapprochement entre les personnes qui est un des grands phénomènes du monde contemporain et qui appelle et préfigure l'avènement d'une véritable solidarité entre les peuples.

Réussie sur le plan technique, très positive quant à ses résultats, la session qui s'achève aujourd'hui aura contribué à renforcer l'autorité de l'Organisation.

Elle a marqué une nouvelle étape sur la voie de l'universalité de l'Unesco. A cet égard, la chaleur avec laquelle vous avez accueilli les demandes d'admission de nouveaux Etats, dont certains n'ont pas encore trouvé leur place à l'Organisation des Nations Unies, suffit à montrer l'importance que vous attachez et, j'ai à peine besoin de le dire, que j'attache moi-même à ce que la totalité des Etats du monde qui s'engagent à en respecter l'Acte constitutif deviennent enfin membres de notre Organisation. Quand cet objectif sera atteint, non seulement la coopération internationale, qui est la raison d'être de l'Unesco, reposera sur des assises plus larges et plus solides, mais encore cela signifiera que l'injustice et l'oppression auront cédé le terrain où elles sévissent encore.

Se rapprochant de l'universalité, l'Unesco a également progressé sur le plan de la régionalisation. Tous les Etats membres qui ne faisaient pas encore partie d'un groupe régional - et parmi eux les nouveaux Etats membres - ont été admis dans le groupe auquel ils ont demandé à être rattachés. Ainsi la Conférence générale, cohérente avec elle-même, après avoir réaffirmé à sa dix-huitième session que chaque Etat membre a le droit et le devoir de participer aux activités

tant internationales que régionales de l'Organisation, a pris les dispositions appropriées pour que ce droit et ce devoir puissent être effectivement exercés par la totalité des Etats membres. Seuls restent en suspens certaines demandes de double rattachement formulées par des Etats appartenant déjà à une région.

Nous avons eu le plaisir de voir siéger ici pour la première fois les délégations de plusieurs Etats récemment admis à l'Unesco. Mais il est d'autres Etats membres qui, pour des raisons diverses que nous comprenons, n'ont pu se faire représenter à cette session. Parmi eux, il en est un vers qui va tout particulièrement notre sympathie.

Il s'agit d'un pays qui fut l'un des vingt premiers membres de notre Organisation et qui accueillit la troisième session de la Conférence générale en 1948. Je veux parler du Liban qui, au cours des dix-huit mois qui viennent de s'écouler, a connu, vous le savez, de très cruelles épreuves. Nous nous réjouissons tous de l'arrêt des combats et nous espérons de tout coeur que, dans la paix retrouvée, ce pays pourra reprendre bientôt sa participation active à l'oeuvre de l'Unesco.

Pour ma part, j'ai déjà fait savoir au gouvernement libanais que j'étais disposé à coopérer pleinement avec lui en réponse aux demandes qu'il souhaiterait éventuellement m'adresser. Je veillerai, le cas échéant, à ce que les mesures qui seraient ainsi prises par l'Unesco soient coordonnées avec celles dont d'autres organisations du système des Nations Unies prendraient l'initiative. Enfin, je voudrais exprimer l'espoir que la communauté des nations aidera généreusement l'un de ses membres à panser les plaies d'un conflit particulièrement douloureux.

Nos débats ont été marqués par la volonté de définir des terrains d'entente et de trouver des solutions communes. Il n'est pas un seul des grands domaines d'action de l'Organisation où un large accord n'ait pu être réalisé sur les mesures les plus appropriées à prendre au service de la communauté internationale en général et, en particulier, de ses membres les plus défavorisés. Les délégations se sont rencontrées non seulement quand il s'est agi d'adopter des orientations cohérentes de politique générale dans les domaines de compétence de l'Unesco, et je pense notamment au Plan à moyen terme, mais encore dans leur volonté de donner un caractère constructif aux débats et de contribuer ainsi à accroître l'efficacité du programme.

Mais la recherche du consensus n'a pas conduit, je tiens à le souligner, à éluder le débat sur les problèmes fondamentaux de notre époque. Sur les questions les plus controversées, chacun a pu exprimer son point de vue et les discussions ont permis d'aller au fond des choses.

Je remercie donc la Conférence générale d'avoir fait heureusement franchir à l'Organisation une nouvelle étape de son existence. Qu'il me soit permis d'associer à cette expression de ma gratitude le Conseil exécutif. Dans la longue période qui s'écoule entre deux sessions successives de la Conférence générale, le Directeur général a besoin des lumières et de l'appui du Conseil exécutif qui est le représentant légitime de la communauté des Etats membres tout entière. Ces lumières et cet appui, le Conseil exécutif sortant ne me les a jamais marchandés et je suis convaincu que le Conseil qui, avec sa composition élargie, tiendra demain et après-demain sa première session, la 101e depuis la fondation de l'Unesco, poursuivra cette politique d'étroite et féconde coopération avec le Directeur général.

Monsieur le Président,

Une question dont la Conférence générale était saisie sous un point particulier de son ordre du jour, mais qui a été présente tout au long de ses débats, a été celle de la contribution que l'Unesco peut apporter à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

A cet égard, la volonté de la Conférence générale est apparue très clairement dès la dix-huitième session. Mais il s'agissait essentiellement d'une adhésion de principe qu'accompagnait une question : comment l'Unesco peut-elle contribuer à cette instauration ? Au moment où prend fin la dix-neuvième session, un nouveau pas a, de toute évidence, été franchi et ce pas est important.

Contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international n'apparaît pas seulement comme une tâche qui viendrait s'ajouter à l'action de l'Unesco ou pour laquelle devraient être imaginées et mises en oeuvre quelques activités spécifiques. Agir en faveur de l'avènement du nouvel ordre est désormais ressenti comme une dimension de toutes les activités de l'Organisation, dans une perspective où les facteurs culturels - au sens le plus large du terme - sont inséparables des facteurs économiques. Ainsi, une conscience plus nette a été prise de la nature du problème et de son enjeu. Il est désormais établi que c'est par l'intermédiaire de l'Unesco que s'expriment et

s'affirment, pour une part qui est essentielle, les efforts de la communauté internationale, en vue de la recherche d'un ordre plus juste, plus équitable et plus fraternel. On sait maintenant que l'Unesco est nécessaire au progrès de cette recherche. Les responsabilités qu'assume ainsi l'Organisation et les tâches qui incombent de ce fait à son Secrétariat sont plus lourdes, mais aussi plus exaltantes que jamais. Elles exigent une attitude éthique fermement fondée sur la reconnaissance de certaines valeurs essentielles et un engagement intellectuel sans réserve, tout autant que l'assurance de disposer des moyens matériels de l'action. C'est ainsi que nous progresserons vers l'édification d'une communauté internationale pacifique, juste et vraiment solidaire.

Et maintenant, Monsieur le Président, il me reste à remplir un agréable devoir : celui de joindre ma voix à tous ceux qui m'ont précédé pour vous exprimer mes félicitations et ma reconnaissance. Si la Conférence générale a pu respecter son calendrier et mener ses travaux à bien dans une atmosphère qui a été le plus souvent cordiale et même chaleureuse, c'est en grande partie à vous qu'elle le doit. En vous remerciant de la contribution que vous avez ainsi apportée, je voudrais exprimer l'espoir qu'au cours des deux années qui vont d'écouler jusqu'à la vingtième session de la Conférence générale, et dès demain pour la 10<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif, où vous siégerez ès qualités avec voix consultative, pourra bénéficier de vos avis éclairés.

Enfin, Monsieur le Président, c'est à votre pays et, par votre intermédiaire, au premier président de la République du Kenya, S. Exc. Mzee Jomo Kenyatta, que je désire, pour terminer, adresser l'expression de ma profonde gratitude. Par les facilités matérielles qui ont été mises à notre disposition et, bien davantage encore, par la gentillesse, par l'amabilité de l'accueil qu'il nous a réservé, par le climat de bonne entente qu'il a su faire prévaloir, votre beau pays a été pour beaucoup dans le succès de la Conférence générale. Qu'il me soit donc permis de vous redire que nous n'oublierons pas l'esprit de Nairobi.